

Risques Financiers

Réforme de Bâle II

Crise du Subprime

Séminaire Master FAB
N. Roucoux
P. Bizet



Crises financières et Risques Bancaires

Réforme de Bâle II

- I. Définitions des risques financiers**
- II. Réformes des accords de Bâle**
- III. Crise du Subprime de l'été 2007**

I. Définitions des risques financiers

- Risque de marché
 - Risque de taux
- Risque de contrepartie
 - Risque de liquidité

Risque de marché

- Il s'agit du risque pris par un établissement sur un instrument financier générant une importante incertitude à cause de l'instabilité et de la difficulté d'anticipation sur les marchés financiers.
- Une méthode particulièrement en vogue de mesure du risque de marché est la VaR , « Value At Risk ».

Risque de marché

La VaR se définit par le montant de perte potentielle liée à des variations défavorables du marché sur une période de temps fixée que l'on ne dépassera que dans $x\%$ des cas.

Par exemple on dira que la VaR d'un portefeuille est de 80 millions d'€ sur 1 jour avec une probabilité de 5%. Cela signifie qu'il y a 5% de chance pour que la valeur de marché du portefeuille diminue de plus de 80 millions d'€.

Risque de taux

- Il s'agit du risque des prêts-emprunts. En fait, il doit être mis en relation avec l'évolution des taux de crédit.
- Pour les banques, ayant des prêts à long terme à taux fixe financés par des ressources à taux variable (court terme), le risque est de voir le taux variable dépasser brutalement le taux de ses prêts.
- Mesure du risque par la PVBP

Risque de contrepartie

- Il s'agit du non respect par un client d'un engagement pris
- Exigences de garanties vis-à-vis des clients
- Prise en compte des risques exogènes et endogènes

Risque de liquidité

- Il s'agit d'un décalage entre les sommes prêtées et les dépôts (disponibles) lorsque ces derniers sont insuffisants
- Par exemple, dans le cas d'une vente d'un actif financier (ou immobilier), si aucun acheteur ne se présente, on se retrouve dans l'incapacité de vendre ou de réaliser une perte

II. Les crises financières et Réformes des accords de Bâle

- Le comité de Bâle

Créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du G10 au sein de la Banque des règlements internationaux à Bâle.

L'objectif premier de cette commission de Bâle est d'améliorer la stabilité bancaire internationale.

II. Les crises financières et Réformes des accords de Bâle

- **Apports et Limites du Traité de Bale (1988)**

Ratio Cooke :

$$\frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total engagements ou risques bilan et hors-bilan (pondérés)}} > 8\%$$

Pas d'obligation d'application au niveau international.

II. Les crises financières et Réformes des accords de Bâle

- **La réforme de Bâle : une solution face à la gestion de risques ?**
 - **Trois mécanismes à l'origine des crises**
 - **Nécessité d'une politique internationale pour parer aux développements des crises.**
 - **Une solution à la réforme de la gestion des risques : les accords Bâle 2**

II. Les crises financières et Réformes des accords de Bâle

- Trois mécanismes à l'origine des crises
 - Les marchés financiers sont des marchés de promesse
 - La pro cyclicité
 - L'accès au crédit

Les banques au cœur des crises financières

Les innovations financières à l'origine des crises

« Les innovations, tant financières que réelles, semblent avoir joué un rôle déterminant dans le déclenchement de processus conduisant aux crises financières qui ont été observées »
Crises Financières (éd CAE, 2004) de Robert Boyer, Mario Dehove et Dominique Plihon. P.11

Innovation
Importante



Anticipations nouvelles de
demande / profit



Accélérateur financier via le
crédit



Explosion du prix des actifs



Reprise de la
confiance



Intervention
publique



Krach



Fragilité croissante



Mimétisme

II. Les crises financières et Réformes des accords de Bâle

- **Nécessité d'une politique internationale pour parer aux développements des crises**
- **Une solution à la réforme de la gestion des risques : les accords Bâle 2**

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

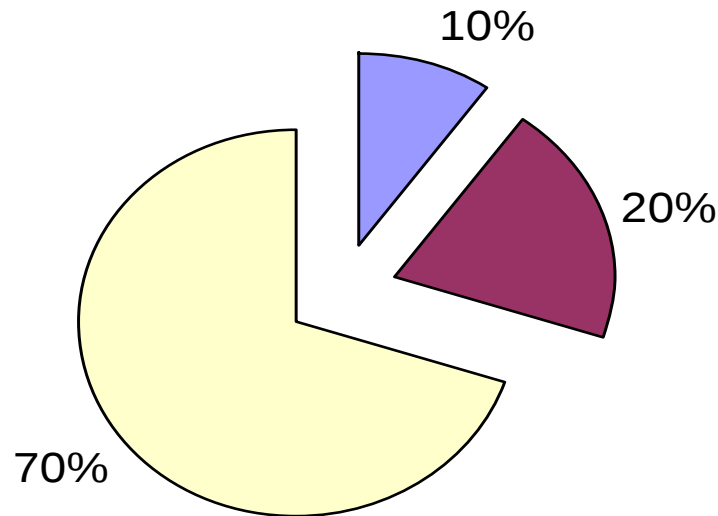
- Pilier I : Disposer d'un montant de fonds propres pour couvrir les risques
- Pilier II : Les autorités disposent de pouvoirs renforcés pour imposer des exigences de fonds propres supérieurs à ceux envisagés par l'entreprise.
- Pilier III : Obligation de publier des informations complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion des risques.

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

- Pilier I : Le technique
- Définition des principaux dangers éventuels, plus ou moins prévisibles, auxquels les banques font face quand elles prêtent de l'argent ou lorsqu'elles jouent sur les marchés financiers.
 - Risque de crédit
 - Risque de marché
 - Risque opérationnel

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

Où sont les risques ?



■ Risque de marché ■ Risque opérationnel ■ Risque de crédit

Part de provisions que font les banques pour couvrir leurs différents risques, en %
Source : Les Echos, AT Kearney , 2004

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

Risque de crédit : empêcher les prêts à un client qui peut rapporter beaucoup par la suite, mais dont on n'est pas certain s'il va pouvoir rembourser son crédit.

Mais Bâle II rentre beaucoup plus dans le détail dans l'évaluation du risque de crédit :

- Il s'agit de forcer les banques à ne pas prêter à n'importe qui.
- Les banques doivent être tenues de mettre un peu d'argent de côté.
- Dissuader les banques de ne pas prendre trop de risque

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

Risque de marché :

Il s'agit du risque pris par un établissement sur un instrument financier générant une importante incertitude à cause de l'instabilité et de la difficulté d'anticipation sur les marchés financiers.

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

Risque Opérationnel :

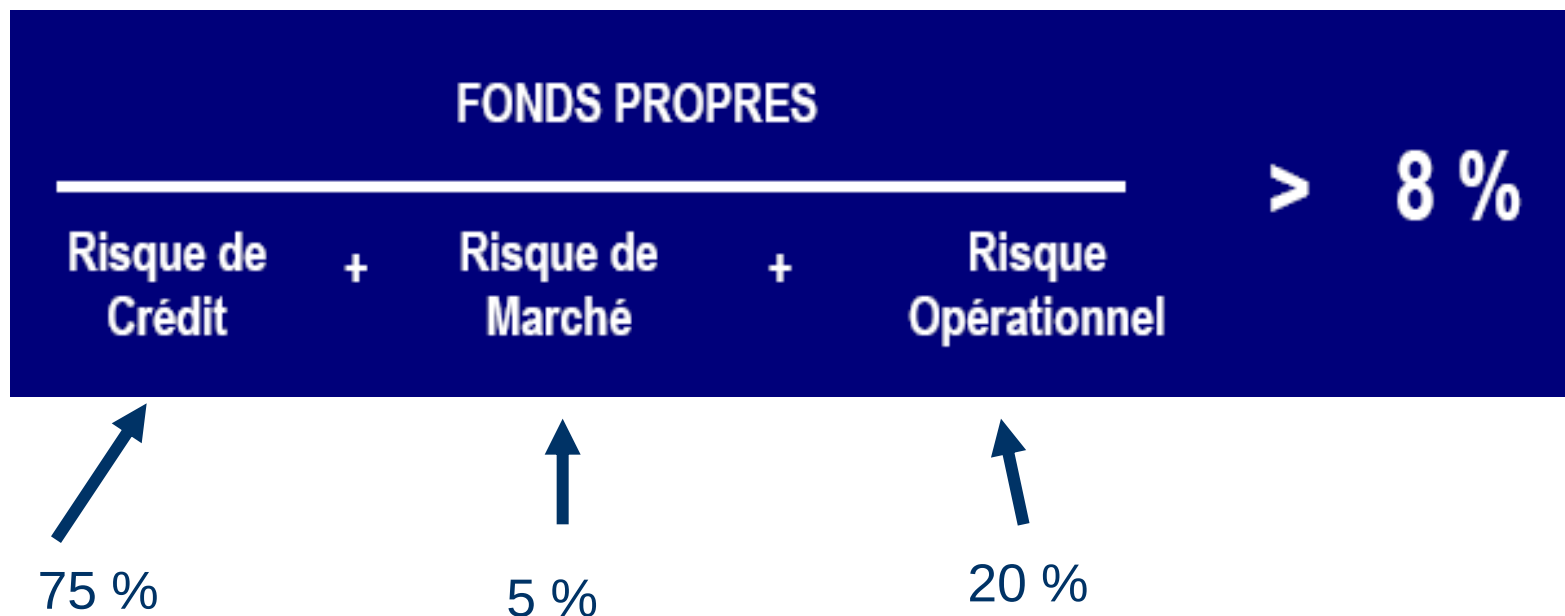
- Il s'agit d'un risque de perte lié à une défaillance du système interne de la banque, de ses procédures, de son personnel ou des événements exogènes.
- Risque de pertes dues à une défaillance des procédures, du personnel, des systèmes internes ou à des événements extérieurs (fraude, incendie, panne informatique, tremblement de terre)...

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

- Exemples de risque opérationnel

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

- La solution technique :
L'exigence en fonds propre



Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

- Pilier II : La politique
- Bâle 2 doit permettre une négociation diplomatique permanente entre les autorités de régulation et les banques .
- Les banques évaluent leurs risques, qui peuvent être vérifiés
- Renforcement du pouvoir de contrôle pour chaque régulateur national (la Commission Bancaire en France)

Apports et limites des Trois Piliers de Bâle II

- Pilier III : L'idéologie
- En bénéficiant de bonnes informations sur les politiques de contrôle de risque des banques, les agences de notation et les investisseurs pourront sélectionner les meilleures, et envoyer un signal aux moins performantes.
- Les entreprises sont désormais dans l'obligation de publier leurs informations sur la nature, le volume et leur méthode de gestion des risques.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Subprime : crédits hypothécaires à risque
- Marché des crédits immobiliers américains concernant les ménages à faible capacité d'emprunt, faute de revenus suffisants, les obligeant à s'endetter fortement à taux variable
- De ce fait, la moindre variation de prix de l'immobilier peut entraîner un risque de solvabilité.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

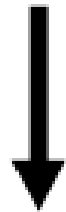
- Les taux sont plus élevés (mais ces clients n'ont pas la possibilité de négocier) et variables.
- Ils prennent une garantie sur la maison financée par ce crédit.
- Par exemple, le cas général révélé par cette crise présente ces clients comme ayant un taux d'endettement de 40%, et une dette gagée au minimum de 80% de la valeur du bien immobilier.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

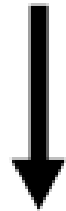
- Les innovations financières en cause
- Concrètement, un ménage américain, désirant emprunter pour un projet immobilier passera par une banque commerciale ayant « pignon sur rue ».
- Ce qu'ils ne savent pas, c'est qu'une fois que leur emprunt sera accordé, celui-ci va être titrisé via une banque d'affaires qui sera rémunérée pour cette opération.
- Puis, leur emprunt rejoindra d'autres crédits dans un véhicule ad hoc qui sera vendu à des investisseurs institutionnels de titres de créances hypothécaires.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

Une banque émet des crédits (immobiliers...)



Ces créances sont revendues à une autre entité créée pour l'occasion

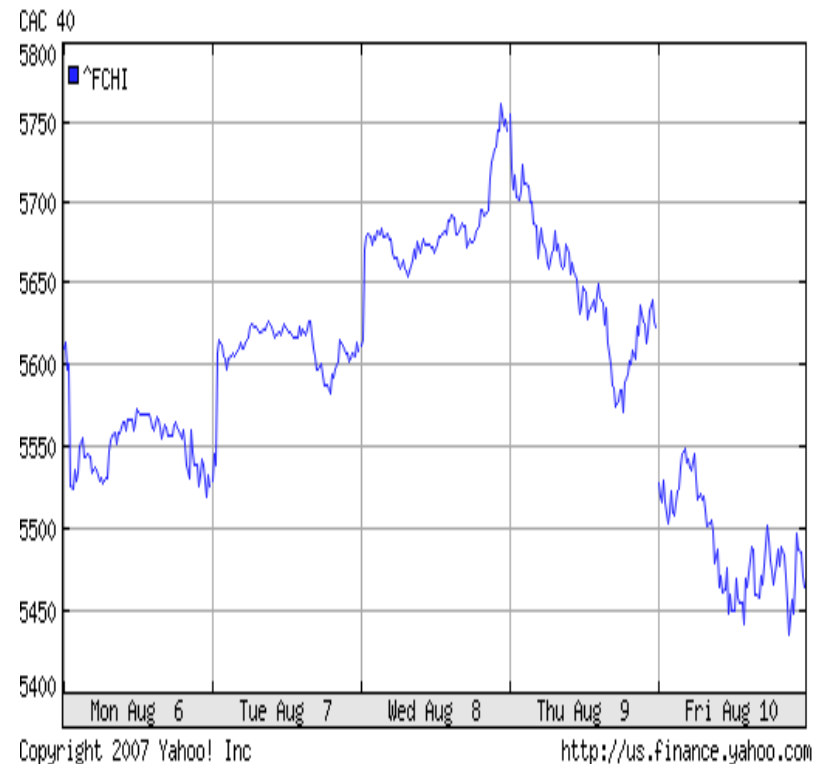


Puis revendues pour être transformées en obligations à des investisseurs sur les marchés financiers

Ce sont les marchés qui supporteront le risque de non remboursement des crédits à hauteur de leur investissement

Une journée en détail : le 09/08/2007

- Alors que le CAC 40 finissait à 5 749 points (soit + 2,29 %) la veille, les actions de la Banque Centrale Européenne + l'actualité banques françaises vont, par contagion, faire entrer cette crise immobilière dans la sphère financière à travers une crise de confiance.

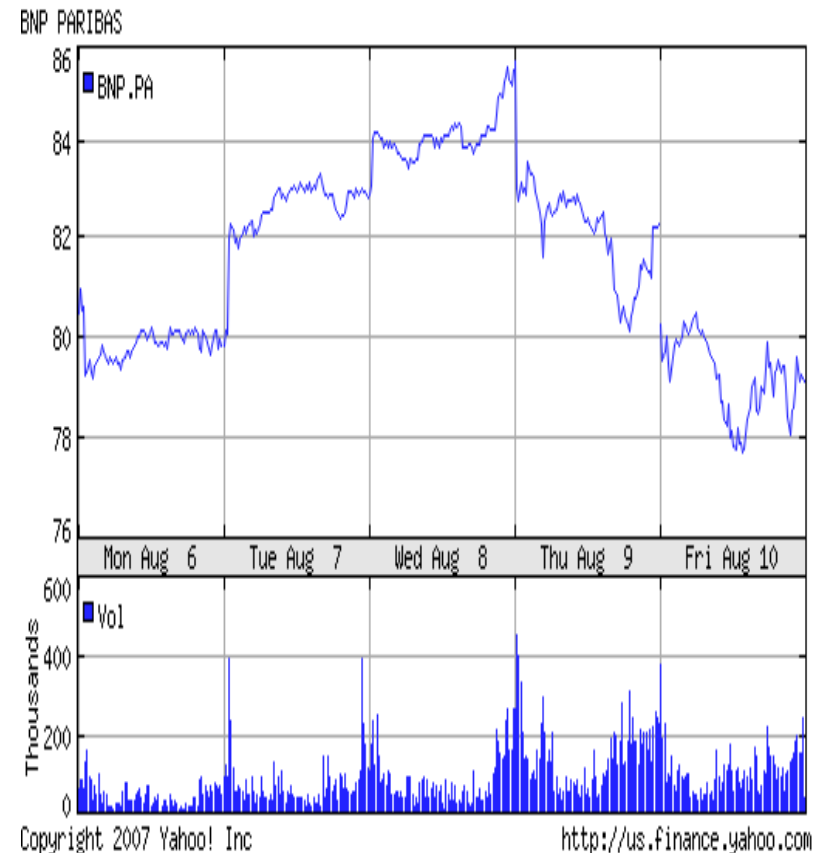


Une journée en détail : le 09/08/2007

- Ainsi, au 09 août, le marché parisien perdit 2,17 % et surtout la confiance des investisseurs.
- Pour expliquer ceci, il y a d'abord l'injection de 94,8 milliards d'euros dans le circuit monétaire de la zone euro par la BCE dans le but de faire face aux mouvements sur le marché liés du "subprime".
- Les banques ne se font plus confiance et refusent de se prêter mutuellement de l'argent, réduisant le volume de liquidités en circulation sur le marché.

Une journée en détail : le 09/08/2007

- Au niveau national, le CAC subit la mauvaise actualité de la BNP Paribas qui dut faire face à des pertes à cause de fonds investis sur le marché immobilier américain. Ramenés à un encours de 1,6 milliards d'euros, les trois fonds exposés de la BNP Paribas, qui furent suspendus le 09/08, ont perdu en 10 jours 400 millions !



III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Northern Rock : le syndrome 1929 ?

« Pour nous, le monde a changé le 9 août, quand les banques ont tout à coup cessé de se prêter de l'argent ».

Adam Applegarth, Directeur Général de Northern Rock, Sunday Times 16/09/2007

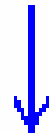
**Titrisation
CDO**



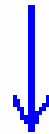
**Actualité financière
négative**



**Pertes sur des fonds liés au subprime
Mauvaise gestion / communication des
Banques Centrales**



Crise des Subprime



**Intervention des Banques
Centrales**



Krach



**Contagion sur les marchés
financiers**

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Cette crise est paradoxale : l'économie mondiale se porte bien (les entreprises sont peu endettées et réalisent des profits élevés)
- Seul le secteur immobilier américain connaît des problèmes majeurs.
- La mondialisation de la finance devrait répartir les risques pris par quelques acteurs isolés.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- A la recherche des coupables :
- La titrisation
- Les Banques Centrales
- Les agences de notation
- Les établissements financiers

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Les Banques Centrales se sont montrées incapables de rassurer les marchés
- Les injections massives de liquidité ont été un signe fort d'interventionnisme des Banques Centrales, soulignant tout autant le caractère exceptionnel de cette crise tout en inquiétant encore plus les marchés.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Les agences de notation ont mal appréhendé les augmentations de faillites sur les prêts hypothécaires « subprime » depuis février 2007 et la hausse des taux d'intérêt.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Les établissements financiers sont aussi directement responsables dans la gestion des actifs en question et pour avoir mal anticipé, et commenté, le retournement du marché américain.
- Les acteurs savent que les institutions volent à leur secours en cas de crise.
- Ceci les pousse à prendre des risques supplémentaires (subprime), favorisant la récurrence de ce genre de crise.

III. Une crise récente : la crise du « Subprime » de l'été 2007

- Ben Bernanke, a reconnu devant le Congrès américain, le 20 septembre 2007, que les conséquences de la crise des "subprime" *"ont largement dépassé les estimations les plus pessimistes"*
- Fin d'un cycle de 17 hausses successives du principal taux d'intérêt américain
- Alléger les tensions sur le marché monétaire et éviter le développement d'une crise bancaire.

Et Demain ?

« S'agissant de l'avenir, les bons esprits disent qu'il faut plus de transparence et plus de régulation. Mais c'est à peu près ce qu'on dit après chaque crise. L'important est de comprendre ce qui se passe. Nous vivons dans un monde d'innovation financière, qui passe par l'invention de nouveaux produits d'une complexité grandissante. Et les inventeurs de ces produits jouent des différences de réglementation existant dans différents pays et secteurs de marché. Le régulateur court toujours après l'innovation et a toujours un temps de retard. La meilleure preuve, c'est que le rôle des organisations de notation avait déjà été mentionné dans la crise asiatique et dans le scandale Enron. »

Elie Cohen

Sources

- **Livres :**

- **Un autre monde** (ed Fayard, 2006), J. Stiglitz
- **Les Crises Financières** (éd CAE, 2004) de Robert Boyer, Mario Dehove et Dominique Plihon
- **Les défis de l'industrie bancaire** (La documentaion française, 2006), rapport présidé par

- **Presse :**

- **Le Monde**

- Edito 10/08/2007 : Dominos financiers
- 13/08/2007 : Crise des "subprimes" : les banques centrales volent au secours des fautifs de Pierre-Antoine Delhommais
- 14/08/2007 : Crise des "subprimes" : "Il faut lutter contre l'opacité, qui propage la crise", Augustin Landier
- 17/08/2007 : Crise des "subprimes" : le point de vue de deux économistes, Elie Cohen et Augustin Landier
- 01/09/2007 : Le capitalisme, de bulle en bulle, Michel Aglietta

- **La Tribune**

- 13/08/2007 : Crise du Crédit, Pascal Boulard
- 21/08/2008 : Crise du Subprime : Hyman Minsky avait raison, Pascal Boulard

- **Les Echos**

- *AT Kearney , 2004*

- **Internet**

- <http://fr.finance.yahoo.com/>
- <http://www.fbf.fr/>
- <http://www.otc-conseil.fr>
- http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/rsf/2003/etud1_1103.pdf